

Privilège

Enfin, je ferai deux remarques à propos des usages de la Chambre. Premièrement, si le journaliste en question s'était donné la peine de vérifier les documents parlementaires, il aurait pu voir que j'ai déposé d'autres pétitions depuis mon élection au Parlement. Il aurait trouvé par exemple que j'ai déposé des pétitions sur l'avortement au sujet duquel j'ai une position bien arrêtée et le Parlement est saisi actuellement d'un projet de loi. J'ai déposé des pétitions qui ne sont pas nécessairement en accord avec ma position sur l'avortement.

J'ai essayé également de déposer une pétition contre la taxe sur les produits et services. Il est bien connu que je suis en faveur de cette taxe. Je suis ministre et par le fait même je suis tenu d'appuyer pleinement tout le programme du gouvernement. Pourtant, j'ai transmis au greffier des pétitions, comme il se doit, une pétition signée par certains de mes électeurs qui s'opposent à la taxe sur les produits et services. Le greffier l'a rejetée parce qu'elle n'était pas rédigée en bonne et due forme. Mais mes électeurs devraient avoir la possibilité de présenter une pétition au Parlement lorsqu'ils se sentent lésés et qu'ils veulent obtenir justice.

Le ministre de la Justice et le leader parlementaire du gouvernement ont rejeté la pétition de l'APEC au nom du gouvernement. Ce point ne devrait pas échapper à l'attention des députés: le gouvernement a répondu officiellement aux pétitions de l'APEC et il les a rejetées. Dans l'article de *La Presse*, on dit que lorsque le leader parlementaire du gouvernement a répondu, il a déposé la réponse d'une manière aussi discrète, manifestement, présume-t-on, pour que personne ne remarque qu'il avait déposé une réponse. C'est pourtant la seule façon dont on peut répondre aux pétitions. C'est ce qui se fait tous les jours. C'est travestir la vérité que de laisser entendre qu'il y a quelque chose de sournois ou de dissimulé à déposer une réponse à des pétitions de la seule manière que l'on puisse le faire.

[Français]

Monsieur le Président, je honnis l'intolérance sous quelque forme que ce soit. Je n'ai pas et je n'aurai aucune affiliation avec un mouvement qui véhicule l'intolérance et engendre la peur.

• (1130)

[Traduction]

Voilà ce qu'est ma position en français et en anglais. C'est la responsabilité de tous les députés. Tant que j'aurai le privilège de servir dans cette assemblée, j'aurai pour principe de promouvoir la tolérance et la compréhension et non la crainte et l'intolérance. Tant que je siégerai au Parlement, mon objectif sera également de faire respecter intégralement la liberté d'expression de tous les Canadiens.

L'hon. Jake Epp (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, je voudrais dire quelques mots au sujet de ce dont mes collègues le ministre de la Justice et celui de la Santé nationale et du Bien-être social ont parlé. Ce qu'il importe de dire ici, c'est que la crédibilité d'une personne, tant à la Chambre qu'au niveau national, est le reflet de son intégrité et du respect qu'elle inspire des deux côtés de la Chambre.

Il y a des divergences de vues entre les partis à la Chambre, et rien n'est plus normal. Par ailleurs, il a toujours été entendu, et j'ai pu m'en rendre compte au cours des 17 années pendant lesquelles j'ai siégé à la Chambre, que nous respectons la façon dont les députés traitent de questions publiques difficiles et tentent de favoriser l'unité nationale.

Cela dit, j'aurais quelques remarques à faire. Je ne répéterai pas les arguments juridiques que le leader de mon parti à la Chambre a fait valoir. Ils sont, à mon avis, très clairs. Nous pouvons également les comprendre en examinant le Règlement de la Chambre.

Ensuite, nous reconnaissons tous que, depuis les tout débuts du Parlement, à l'époque du roi Jean, la population a le droit d'adresser une pétition au roi, ou selon notre expression moderne, au Parlement, en l'occurrence, au Parlement du Canada. C'est le rôle qui m'incombe en tant que député.

Comme le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social l'a également souligné, en fait, des pétitions m'ont été présentées par des personnes favorables à la liberté de choix en matière d'avortement. Je n'ai pas à convaincre qui que ce soit à la Chambre de ma position sur cette question, qui est le respect de la vie. Mais je devais présenter cette pétition, car j'avais une responsabilité à assumer envers les habitants de ma circonscription, qui ne partagent pas tous mon opinion à cet égard.